

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 5 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DFA 28 Approbation des modifications statutaires de la SEMAPA, de la SPL Paris et Métropole Aménagement, de la SPLA SOREQA, de la SOGARIS, de la SETE et de la SPL Carreau du Temple.

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1524-1 ;

Vu le Code de Commerce ;

Vu la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain ;

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019, qui propose d'autoriser les représentants de la Ville à approuver toute décision de modifier les statuts afin de prendre acte de la substitution de la Ville à la commune et au département ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Bernard BROS au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Le Conseil de Paris approuve les modifications des statuts de la SEMAPA, de la SPL Paris et Métropole Aménagement, de la SPLA SOREQA, de la SOGARIS, de la SETE et de la SPL Carreau du Temple résultant du nouveau statut de Paris en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019, telles que jointes au présent projet de délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO